

<u>Nom :</u>	<input type="text"/>
<u>Prénom :</u>	<input type="text"/>
<u>Classe demandée :</u>	
<input type="checkbox"/> 6 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	

Utilisez ce document pour pointer les pièces constituant votre dossier

- La présente fiche de pointage
- Une photo d'identité
- Un carnet de 12 timbres (pas d'enveloppes)
- Le contrat de scolarisation, daté, signé et **précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »**
- La fiche de renseignements dûment complétée (renseigner le choix des langues et de l'option latin)
- Le chèque du montant des frais de dossier et d'inscriptions libellé à l'ordre de COLLEGE PRIVE CHAMBERTIN
- Un chèque couvrant la scolarité de septembre, augmenté du forfait manuels et licences numériques (45€) et le cas échéant de la demi-pension (Voir fiche tarif)

Pour toute nouvelle inscription

- Le mandat de prélèvement SEPA complété
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)

Nous soussignés M. & Mme / M. / Mme [] Prénom []
(Rayer les mentions inutiles)

Demeurant []

Code Postal [] Ville : []

Responsable(s) légal(aux) et financier(s), demandons l'inscription de l'enfant:

Nom et prénom de l'enfant : [] En classe de []^{ème}

INSCRIPTION :

Après entretien avec les familles, l'inscription ne devient définitive qu'après accord favorable de la Direction, renvoi du dossier complet accompagné des frais de dossier et d'inscription et de la disponibilité des places au jour de la réception du dossier.

DEMI-PENSION – ETUDES DU SOIR - ATELIERS

Demi-pension 4 jours 3 jours 2 jours 1 jour Externe
Études du soir : 1 soir 2 soirs 3 soirs

FACTURATION ET REGLEMENT

En cas de désistement de votre fait, les frais de dossier et d'inscription restent acquis au COLLEGE PRIVE CHAMBERTIN.

L'inscription étant souscrite pour l'année scolaire, les frais de scolarité, de demi pension, d'études et de tout autre service sont établis et dus par semestre Ils correspondent à **des montants mensuels répartis sur 10 mois** de septembre à juin qui **ne varient pas en fonction du nombre de jours de classe.**

La 1^{ère} mensualité de septembre, incluant la scolarité et la demi-pension, est réglée par chèque lors de l'inscription. Puis en 9 mensualités prélevées entre **le 5 et le 8 de chaque mois** d'octobre à juin inclus.

Tout semestre commencé est dû dans son intégralité. Il n'est donc consenti ni réduction ni remboursement en cas d'absences, de changement de régime, de fait religieux, de départ volontaire ou de renvoi en cours de semestre, les échéances à courir demeurant exigibles dans tous les cas.

Néanmoins toute modification d'inscription à la demi-pension, aux études et ateliers doivent faire l'objet d'un avenant au contrat de scolarisation. Pour le 1^{er} semestre au plus tard la première semaine de la rentrée. Pour le 2^{ème} semestre un changement d'inscription aux prestations peut se faire sur avenant déposé avant le 15 décembre et après accord de la Direction.

Les demandes d'avenant sont soumises aux mêmes conditions de facturation et de règlement qui régissent l'ensemble de nos prestations.

1^{er} semestre Le premier semestre inclut les mois de septembre à décembre et est exigible au plus tard le 15 septembre (sauf si le paiement se fait par prélèvement mensuel).

2^{ème} semestre Le deuxième semestre inclut les mois de janvier à juin et est exigible au plus tard le 15 janvier (sauf si le paiement se fait par prélèvement mensuel).

Dans le cas où le client retire son autorisation de prélèvement en cours de semestre, le solde de la facture du semestre devient immédiatement exigible.

Dans le cas où, une facture ou un prélèvement ne seraient pas honorés, le COLLEGE PRIVE CHAMBERTIN, après huit jours suivant l'envoi d'une mise en demeure avec accusé de réception restée sans effet, sera en droit de suspendre ses prestations par exclusion de l'élève, jusqu'au règlement des sommes en souffrance, sans que cette suspension puisse être considérée comme un fait du COLLEGE PRIVE CHAMBERTIN ni ouvrir un quelconque droit à une indemnisation pour le client. En outre, et sans préjudice du droit pour le COLLEGE PRIVE CHAMBERTIN de résilier le présent contrat, la somme ainsi due porterait intérêt au taux de base bancaire plus 2 points, à compter du 31^e jour et cela de plein droit. Les frais de contentieux sont à la charge du contractant. Tout différend sera porté devant le Tribunal de NANTERRE auquel les parties déclarent faire attribution de juridiction.

Après avoir pris connaissance des tarifs et conditions financières de l'établissement, nous déclarons les accepter sans réserve et nous engageons à assumer les frais de scolarité par prélèvement mensuel.

Par dérogation nous demandons à ne pas être prélevé mensuellement et nous engageons à régler les frais de scolarité semestriellement au plus tard le 15 septembre et le 15 janvier.

Fait à [] Le []

Signature des Parents :
Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Pour la Société :
M. IFERGAN - Dir. Général

L'ÉLÈVE

Nom Prénom Sexe M F

Né(e) le à CP: Nationalité :

Renseignements concernant la scolarité envisagée pour 2017-2018

Classe :

Langue Vivante 2 : Espagnol Allemand

Ce choix est obligatoire pour tous les élèves dès la 6^{ème}

Pour les élèves entrant en 5^{ème} Option LATIN Oui Non
 Dès lors qu'il a été choisi comme option en 5^{ème} le Latin, ne peut plus être abandonné avant la fin des années du collège.
C'est un engagement pour 3 ans.

Demi-pension : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Études du soir : Lundi Mardi Jeudi

En cas de réponse positive à la question suivante merci de transmettre OBLIGATOIREMENT au secrétariat la fiche « *Renseignements médicaux confidentiels* » téléchargeable sur le site du Collège dans l'espace téléchargement.

- L'enfant fait-il l'objet d'un suivi médical particulier Non Oui

Cadre à remplir uniquement pour les nouveaux élèves

Année 2017/2018 : Classe fréquentée CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Langue Vivante 1 : Langue Vivante 2 :

Etablissement :

Adresse :

CP :

Ville :

Classe(s) déjà redoublée(s) : CP CE1 CE2 CM1 CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

SITUATION FAMILIALE ACTUELLE

Profession du père :

Profession de la Mère :

Nombre d'enfants à charges :

Nombre d'enfants dans le secondaire :

Coordonnées familiales où vit l'enfant	<u>Contacts d'urgence</u> : Parent(s), Famille, Autre(s)...
<p>CHEZ : <input type="checkbox"/> M. & Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p> <p>Tel. Domicile :</p> <p>Email de contact :</p>	<p>Mère Nom :</p> <p>Tel. :</p> <p>Tel. Bur :</p> <p>Père Nom :</p> <p>Tel. :</p> <p>Tel. Bur :</p> <p>Autre Nom :</p> <p>Lien avec la famille :</p> <p>Tel. :</p> <p>Tel. Bur :</p>

UNIQUEMENT EN CAS DE SEPARATION : *Coordonnées de l'autre parent (obligation légale)*

<p><input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme</p> <p>Prénom :</p> <p>Tél. Domicile :</p> <p>Email :</p>	<p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p>
---	--

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Date et signature

FRAIS DE DOSSIERS ET D'INSCRIPTION

Premier enfant : 230 €

Deuxième enfant : 200€ (*)

Enfant suivant(s) : 180€ (*)

(*) Pour toute inscription supplémentaire effective de la même famille et pour la même année :

FRAIS ANNEXES **45 € par an**

Ce montant inclut :

- L'assurance scolaire et extra-scolaire de votre enfant (Cf. Tableau de garanties en annexe)
- L'assurance couvrant le matériel informatique confié à l'élève
- Le forfait annuel de location des livres scolaires papiers et licences numériques nominatives

FRAIS DE SCOLARITE ET DE DEMI-PENSION

Les frais mensuels de scolarité incluent :

- La majorité des documents pédagogiques utilisés à la demande des professeurs tels que :
 - fichiers documents fonds de cartes
 - cahiers de TD, cahiers élèves associés aux manuels scolaires
- Le matériel pour le projet de technologie.
- Les activités sportives qui peuvent être mises en place dans certaines classes dans le cadre des cours d'E.P.S. comme : la natation, la patinoire, l'escalade ou la plongée, etc... (hors frais de transport)

Ces tarifs n'incluent pas :

- Les livres de lecture
- Les voyages, les sorties et déplacements scolaires

Une remise de 20% est appliquée sur les frais de scolarité à partir du deuxième enfant inscrit.

RAPPEL : Les frais de scolarité et de demi-pension ci-dessous sont des montants mensuels répartis sur 10 mois de septembre à juin. Ils ne varient pas en fonction du nombre de jours de classe.

Frais mensuels de scolarité	
6 ^{ème}	190 €
5 ^{ème}	
4 ^{ème}	180 €
3 ^{ème}	

Demi-pension	Tarif mensuel
4 jours	130 €
3 jours	110 €
2 jours	80 €
1 jour	40 €

Etudes du soir	10 €
Atelier	

ATTENTION : afin de garantir de bonnes conditions de travail l'effectif des études et des ateliers est limité.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Cours Chambertin SARL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Cours Chambertin SARL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR64ZZZ009528

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 Ville : _____
 Pays : _____

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **COURS CHAMBERTIN SARL**
 Adresse : 9, avenue de la Marne
 CP: 92600
 Ville : ASNIERES SUR SEINE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)										BIC	
F	R										

Type de paiement récurrent / répétitif ponctuel

Signé à : _____

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) : _____

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DU QUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

(au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus

Notice d'information

Formule Globale Confort



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

Partage votre engagement

Assurance scolaire



Cette notice d'information est établie conformément à l'article L112-2 du Code des assurances. Elle décrit les garanties, les exclusions et les obligations de l'assuré au titre du Contrat d'assurance de groupement n° 0000007211332104 souscrit par SOCIETE COURS CHAMBERTIN 9 AVENUE DE LA MARNE, 92600 ASNIERES SUR SEINE tant pour son compte que pour celui des Assurés auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, N° SIREN : 775 662 497 277, dont le siège social se situe au 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05. Le présent contrat est régi par le droit français et notamment le Code des assurances.

En cas d'adhésion par l'assuré au Contrat d'assurance de groupement ci-dessus référencé elle vaudra Conditions générales qui fixeront l'étendue des garanties ainsi que les droits et les obligations de l'assuré et de l'assureur.

Le courtier intermédiaire à la souscription et à la gestion du Contrat d'assurance ci-dessus référencé est CBF ASSURANCES 56 boulevard de picpus, 75012 PARIS 12

Individuelle accident des élèves	Confort 24/24	
Garanties	Capitaux	Franchises par sinistre
• Décès de l'Elève	5 000 €	Néant
• Invalidité permanente	Dans la limite de :	Franchise relative de 6% d'IPP
- Si invalidité < 66%	45 800 €	
- Si invalidité > ou = 66% et < 86%	65 000 €	
- Si invalidité > ou = 86%	99 500 €	
• Traitement médical dont forfait hospitalier	15 500 €	Franchise relative de 7 jours pour le forfait hospitalier
• Frais médicaux prescrits mais non remboursés par la Sécurité Sociale	155 €	Néant
• Chambre particulière maximum 365 jours	31 € par jour	Franchise relative de 7 jours
• Dentaire / Orthodontie	350 €	Néant
• Auditif	460 €	Néant
• Traitement d'orthodontie après accident	1 100 €	Néant
• Optique (bris de monture, verres, lentilles)	250 €	Néant
• Frais de transport	305 €	Néant
• Frais de rapatriement	1 600 €	Néant
• Frais de recherche et de sauvetage	6 100 €	Néant
• Remise à niveau scolaire	50 € par jour / maxi : 1 900 €	15 jours consécutifs de scolarité
• Suivi psychologique après accident grave ou agression maximum 50 € par séance	765 €	Néant
• Racket et agression une fois par élève et par année scolaire	80 €	Néant
• Instruments de musique une fois par élève et par année scolaire	765 €	Franchise absolue 30 €
• E-réputation Elèves une fois par élève et par année scolaire	- Assistance juridique par téléphone - Mise en relation avec une société de nettoyage-noyage sur internet - Assistance psychologique par téléphone	Néant